

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Dans le cadre de la mise en œuvre de son plan stratégique pour l'urgence, ADRA Madagascar, à travers le projet « AINA Emergency Relief 2023 » financé par l'USAID, recherche un (des) fournisseur(s) œuvrant dans le domaine de la vente de PPN et capable(s) de mettre à disposition des vivres notamment du riz blanc (local ou importé), de l'huile, et des légumineuses (haricot, lojy, voanemba etc) en quantité prédéfinie dans les sites de distribution de chaque commune d'intervention du projet pour récupération par les bénéficiaires.

CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Madagascar est l'un des pays les plus touchés au monde par la sécheresse sous l'effet du changement climatique. Cela s'intensifie dans les trois régions de la partie sud de l'île, notamment les régions Androy, Anosy et Atsimo Andrefana, et continue à affecter les conditions de vie de la population. Cependant, les moyens de subsistance et les sources de revenus de la population sont conditionnés par la pluviométrie, notamment les domaines de l'agriculture et de l'élevage. Ces domaines sont devenus très fragiles depuis plus de 5 ans, engendrant des nouveaux fléaux dans la zone : la malnutrition, l'insécurité alimentaire et l'indisponibilité de l'eau et par conséquent, l'incapacité de la population à survivre et à s'épanouir.

Afin d'y remédier, le projet, dans son secteur assistance alimentaire, appuie 10 000 ménages vulnérables et en situation d'insécurité alimentaire à travers des distributions de vivres dans cinq communes du district d'Ampanihy Ouest, à savoir Ankilimivory, Maniry, Antaly, Beara, et Vohitany.

OBJECTIFS

La distribution de vivres a pour objectif d'améliorer l'accès à des aliments nutritifs et d'aider les ménages à satisfaire leurs besoins quotidiens en nutriments, et réduire ainsi l'insécurité alimentaire.

MÉTHODOLOGIE

ADRA Madagascar entend par mise à disposition des vivres le fait de rendre disponible sur un lieu déterminé une quantité définie de vivres. Chaque ménage bénéficiaire recevra une ration mensuelle composée de 30 kg de riz blanc, 3 litres d'huile végétale et 4.5 kg de légumineuses. L'intervention est mensuelle durant 05 mois soit cinq mises à disposition de vivres pour chaque site de distribution.

Le fournisseur (titulaire du contrat) se charge de fournir le nombre de personnel adéquat pour servir cette mise à disposition. ADRA Madagascar exige que les personnes en charge d'un site de distribution soient au minimum composé de :

- Un chef d'équipe : chargé de faire la vérification des cartes magnétiques des bénéficiaires et des fiches de distribution de vivres, assurer le pointage et faire signer la fiche de décharge de vivres, clôturer les comptes à la fin de chaque journée.
- Un ou deux peseur(s) qui assurent la mesure du poids des vivres.
- Cinq à sept dockers pour assurer la manutention des vivres.
- Assurer la visibilité des équipes afin de les distinguer des autres personnes dans l'aire de distribution (Gilet ou tenue personnalisée)

ADRA Madagascar se charge de :

- Identifier les bénéficiaires.
- Produire et distribuer les cartes magnétiques auprès des bénéficiaires recensés.

- Communiquer la date de mise à disposition des vivres auprès des bénéficiaires concernés afin qu'ils puissent se rendre au lieu et date convenus pour récupérer leurs rations. Cette date de mise à disposition des vivres sera fixée en commun accord avec le fournisseur au moins une semaine (7 jours) avant la première distribution.

Le fournisseur s'engage à :

- Disposer/détenir la quantité préalablement convenue dans le contrat à la date de réception du bon de commande qui sera émis mensuellement. Une visite systématique avec inventaire et vérification de la qualité des vivres sera effectuée par un ou des représentants d'ADRA avant l'accusée de réception dudit bon de commande par le fournisseur.
- Fournir le certificat d'origine de l'huile végétale et du riz si importé
- Fournir les certificats de consommabilité de l'huile végétale et du riz (si importé)
- Fournir les certificats/résultats des tests d'Aflatoxine des vivres
- Informer ADRA Madagascar sur les traitements de désinsectisation/ désinfection des vivres
- Mettre les visibilitées sur les emballages des légumineuses et sur les sacs de riz, bouteille d'huile selon la matrice fournie par ADRA (Logo USAID, ADRA et Projet AINA)
- Assurer l'acheminement et la mise à disposition de ces vivres à la date et lieu/site préalablement convenu. ADRA Madagascar ne tolère pas le mélange des denrées alimentaires avec :
 - o du charbon de bois
 - o du ciment
 - o du carburant et/ou lubrifiant.

COMPOSITION DE L'OFFRE

L'offre présentée par le soumissionnaire comprendra deux parties distinctes :

1. OFFRE TECHNIQUE

2. OFFRE FINANCIERE

Table des matières

1. Généralités	5
1.1. Objet de l'appel d'offres	5
1.2. Les fournisseurs autorisés à soumissionner.....	5
1.3. Amendements apportés au dossier d'appel d'offres	5
2. Composition de l'offre	6
2.1. Offre technique	6
2.2. Offre financière	6
2.3. Durée de validité de la soumission	7
2.4. Date limite de dépôt des soumissions	7
2.5. Ouverture des dossiers de soumission	8
3. Analyse, Évaluation et comparaison des soumissions	8
4. SPÉCIFICATIONS DU MARCHÉ	8

1. GENERALITES

1.1. Objet de l'appel d'offres

Le présent appel d'offres a pour objet l'exécution, pour le compte d'ADRA Projet AINA 2023 et selon les conditions du contrat et la spécification du marché, de la mise à disposition de riz blanc (local ou importé), de l'huile, et des légumineuses (haricot, lojy, voanemba etc) des lots suivants :

Lot 01 : Commune Maniry

Lot 02 : Commune Ankilimivory

Lot 03 : Commune Antaly

Lot 04 : Commune Beara

Lot 05 : Commune Vohitany

1.2. Les fournisseurs autorisés à soumissionner

Sont autorisés à participer au présent appel d'offres tous les fournisseurs en mesure de remplir les conditions d'attributions de marchés selon les lois en vigueur au moment de la publication et répondant aux critères suivants :

- Personne morale ou physique,
- Inscrite au registre de commerce et des sociétés,
- Ayant une identification fiscale et un numéro statistique,
- Ayant une adresse physique exacte,
- Œuvrant dans l'importation et/ou collecte et la vente de produits de première nécessité,
- Disposant d'une flotte solide de véhicules de transport de marchandises et/ou en relation avec des compagnies de transport habituées dans l'acheminement de marchandises divers dans le Sud-Ouest.
- Disposant d'une large surface financière pour assurer les opérations et la mise à disposition des rations mentionnées ici haut dans les sites de distributions identifiés au préalable.
- Disposant d'un magasin de stockage pour que l'ADRA puisse faire un contrôle des vivres à tout moment.

1.3. Amendements apportés au dossier d'appel d'offres

- Avant la date limite de dépôt des soumissions, ADRA pourra amender le dossier d'appel d'offres en publiant des addendas par la même voie que la publication du présent dossier d'appel d'offres.
- Tout addendum ainsi publié fera partie du dossier d'appel d'offres.
- Afin de donner aux soumissionnaires un délai raisonnable permettant de prendre en compte un addendum dans leur soumission, ADRA, le cas échéant, peut reporter la date limite de dépôt des offres.

2. COMPOSITION DE L'OFFRE

2.1. Offre technique

L'offre comprendra obligatoirement les documents ci-dessous, dûment signés par le soumissionnaire lorsqu'il s'agit d'un formulaire à remplir :

Au titre du dossier administratif général :

1. Nom ou Raison Social
2. RCS
3. Activité principale
4. Activité secondaire
5. Une lettre attestant des qualités et des pouvoirs du signataire de l'offre
6. Le certificat de résidence du signataire de l'offre
7. Contact téléphone et email
8. Le quitus fiscal pour l'année en cours
9. Les copies certifiées conformes de la carte d'immatriculation fiscale, du numéro d'identification fiscale, de la carte d'immatriculation statistique, à jour
10. Le relevé d'identité bancaire (RIB) de l'entreprise
11. Une déclaration des expériences du fournisseur durant les 3 dernières années.
12. Un certificat d'origine de l'huile végétale et du Riz si importé
13. Un certificat de consommabilité de l'huile végétale et du Riz (si importé)
14. Un certificat/résultat des tests d'Aflatoxine des vivres

Outre le dossier administratif général, le soumissionnaire doit fournir les informations ci-après :

- Entrepôt :
 - o Nombre
 - o Emplacement
 - o Capacité
- Stock de produits disponibles actuellement :
 - o Riz blanc (mentionner l'origine et la date de moisson)
 - o Légumineuse :
 - Haricot blanc
 - Haricot rouge
 - Niébé
 - o Huile végétale
- Fréquence de ravitaillement en produits
- Nombre de personnel :
 - o Personnel permanent
 - o Nombre de personnel pouvant être dédié à l'opération (prestataires et journaliers inclus)
- Nombre de camions :
 - o En propre
 - o Pouvant être dédiés à l'opération
 - o Si en sous-traitance, lister les compagnies de transport avec lesquelles vous allez sous-traiter. Préciser les contacts.

N. B : Les échantillons des vivres sont à envoyer au Bureau d'ADRA MADAGASCAR en face EPP Ambatomaro/ Bureau d'ADRA AINA 2023 Ampanihy à Tanambao en face Hotel Sharon lors de la soumission des offres.

2.2. Offre financière

L'offre est divisée en cinq lots soit :

Lot 01 : Commune Maniry

Lot 02 : Commune Ankilimivory

Lot 03 : Commune Antaly

Lot 04 : Commune Beara

Lot 05 : Commune Vohitany

Le soumissionnaire peut soumettre pour un lot uniquement ou pour la totalité mais ADRA se réserve de diviser ou de partager le lot à plusieurs contractants selon la capacité des fournisseurs prétendants.

Les tarifs à mentionner pour chaque lot soit le prix des vivres livrés sur site avec la prestation du fournisseur seront en Ariary et doivent inclure :

- Le prix par Kg pour chaque type de vivres
- La prestation de transport (manutention au départ, location, carburant)
- La prestation de mise à disposition (manutention, vérification des vouchers et signatures de la fiche de mise à disposition, mesure et reconditionnement des vivres selon la ration)

- Condition de paiement souhaitée :
 - o 100% à la fin de la prestation
 - o A chaque fin de mise à disposition

Il est à signaler qu'aucune avance ne sera acceptée.

L'attention du soumissionnaire est attirée sur le fait que son offre sera impérativement calculée sur la base du devis quantitatif du dossier d'appel d'offres.

Le montant de sa soumission sera obtenu par application de ses propres prix unitaires aux quantités ainsi que le frais de transport jusqu'aux lieux de livraison.

Le prix de la soumission sera exprimé en TMP, le prix demandé est le prix TTC incluant les 8% de Taxe. Il appartient au soumissionnaire de faire la déclaration des impôts relatifs au marché auprès de l'Etat.

Le paiement des prestations se fera dans les 30 jours après la réception de la facture, soit 100% à la fin de la prestation soit après chaque fin de mise à disposition

Le paiement des prestations se fera **sur présentation de :**

- La facture avec mention service fait d'un responsable de l'ADRA,
- Des originaux des bons de réception et bon de livraison
- La confrontation des quantités totales des vivres distribués dans le système LMMS ; les fiches de distribution étant validées par le représentant des autorités locales et du Superviseur de Distribution d'ADRA MADAGASCAR projet « AINA 2023 ».

2.3. Durée de validité de la soumission

Les offres resteront valables et irrévocables pendant 60 jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres. Dans ce délai de 60 jours, les soumissionnaires seront informés par écrit de l'acceptation ou du rejet de leur offre.

Les conditions et les prix stipulés aux documents d'offres ne pourront donc pas être modifiés durant cette période de 60 jours.

Dans des circonstances exceptionnelles, il pourrait être demandé aux soumissionnaires de prolonger la période de validité pour une durée déterminée. Cette demande et les réponses des soumissionnaires se feront par écrit. Un soumissionnaire peut refuser d'accepter la requête sans conséquence sur la soumission. Un soumissionnaire qui a accepté la requête ne pourra pas demander et ne sera pas autorisé à modifier son

offre.

Les prix unitaires inscrits sont fermes et non susceptibles de révision.

Les offres seront exprimées en Ariary (MGA) qui sera également la monnaie de paiement, inscrites en chiffres et en lettres.

2.4. Date limite de dépôt des soumissions

Les documents physiques ne sont pas recevables dans le cadre du présent appel d'offres.

Les offres (protégées par un mot de passe) sont à envoyer par courrier électronique à l'adresse : procurement@adra.mg

Le mot de passe sera envoyé uniquement à l'adresse : rapport@adra.mg, au plus tard le 19 septembre 2024 à 17h 15. La date limite de dépôt des soumissions pourra être reportée en publiant un amendement. Dans ce cas, tous les droits et obligations des soumissionnaires précédemment régis par la date limite initiale seront régis par la nouvelle date limite.

Toute soumission reçue après la date et l'heure limite d'envoi des soumissions sera irrecevable.

2.5. Ouverture des dossiers de soumission

L'ouverture des offres aura lieu au bureau national d'ADRA, en face EPP Ambatomaro – Antananarivo le 20 septembre 2024 Elle sera effectuée par une commission d'ouverture ADRA.

La commission d'ouverture des offres procède à l'ouverture des courriers électroniques, vérifie que les offres reçues sont conformes aux clauses administratives de l'appel d'offres et informe les parties présentes des noms des soumissionnaires et des montants des offres. Cette séance est sanctionnée par un procès-verbal signé par les parties présentes.

La commission d'ouverture des offres ne pourra pas statuer sur la conformité ou la non-conformité des offres lors de cette séance sauf sur les dossiers envoyés après la date limite et heure limite qui seront rejetés.

3. ANALYSE, ÉVALUATION ET COMPARAISON DES SOUMISSIONS

Une commission au sein de l'ADRA procèdera à l'analyse, l'évaluation et au classement des offres avant d'attribuer le marché aux soumissionnaires les mieux disant.

Le résultat de l'appel d'offres ne deviendra définitif qu'après une vérification détaillée effectuée par la Commission d'examen des offres.

En cas de discordance entre les documents présentés et les modèles du dossier d'appel d'offres, ces derniers seront les seuls considérés comme valables.

4. SPÉCIFICATIONS DU MARCHÉ

La passation des marchés sera conduite par un appel d'offres ouvert avec publication nationale.

Les vivres seront conditionnés selon la ration, au départ de l'entrepôt du fournisseur (30 kg de riz, 4,5 kg de légumineuses et 3 litres d'huile végétale). Les bénéficiaires recevront les rations avec les emballages fournis par le fournisseur.

Une visite des entrepôts sur la qualité et quantité des vivres sera faite par un responsable d'ADRA avant chaque mise à disposition.

La mise à disposition mensuelle des vivres pour chaque lot est détaillée dans le tableau ci-après :

Lot 01 : Commune Maniry

Type de vivres	Quantité mensuelle	Total des 05 mois	P.U (TTC en Ariary)	Total TTC (en ariary)
Riz blanc importé (en kg)	74 100	370 500		
Riz blanc local (en kg)	74 100	370 500		
Légumineuse (en kg)	11 115	55 575		
Huile (en litre)	7 410	37 050		
			TOTAL	

Lot 02 : Commune Ankilimivory

Type de vivres	Quantité mensuelle	Total des 05 mois	P.U (TTC en Ariary)	Total TTC (en ariary)
Riz blanc importé (en kg)	57 960	289 800		
Riz blanc local (en kg)	57 960	289 800		
Légumineuse (en kg)	8 694	43 470		
Huile (en litre)	5 796	28 980		
			TOTAL	

Lot 03 : Commune Antaly

Type de vivres	Quantité mensuelle	Total des 05 mois	P.U (TTC en Ariary)	Total TTC (en ariary)
Riz blanc importé (en kg)	73 890	369 450		
Riz blanc local (en kg)	73 890	369 450		
Légumineuse (en kg)	11 083.5	55 417.5		
Huile (en litre)	7 389	36 945		

	TOTAL	
--	--------------	--

Lot 04 : Commune Beara

Type de vivres	Quantité mensuelle	Total des 05 mois	P.U (TTC en Ariary)	Total TTC (en ariary)
Riz blanc importé (en kg)	23 400	117 000		
Riz blanc local (en kg)	23 400	117 000		
Légumineuse (en kg)	3 510	17 550		
Huile (en litre)	2 340	11 700		
			TOTAL	

Lot 05 : Commune Vohitany

Type de vivres	Quantité mensuelle	Total des 05 mois	P.U (TTC en Ariary)	Total TTC (en ariary)
Riz blanc importé (en kg)	70 650	353 250		
Riz blanc local (en kg)	70 650	353 250		
Légumineuse (en kg)	10 597.5	52 987.5		
Huile (en litre)	7 065	35 325		
			TOTAL	

Ci-après un tableau récapitulatif des quantités mensuelles requises pour chaque commune :

Lot	Nombre de ménage ciblé	Riz (en Kg)	Légumineuse (en kg)	Huile (en litre)	Huile (en kg)	Poids Total (en Kg)
Lot 01 : Commune Maniry	2470	74 100	11 115	7 410	6 743	91 958
Lot 02 : Commune Ankilimivory	1932	57 960	8 694	5 796	5 274	71 928
Lot 03 : Commune Antaly	2463	73 890	11 083.5	7 389	6 724	91 697.5
Lot 04 : Commune Beara	780	23 400	3 510	2 340	2 129	29 039
Lot 05 : Commune Vohitany	2355	70 650	10 597.5	7 065	6 429	87 676.5
Total / mois	10 000	300 000	45 000	30 000	27 299	372 299
Total pour les 5 mois	50 000	1 500 000	225 000	150 000	136 495	1 861 495

Ci-après un tableau de récapitulatif des sites de distribution par commune :

Commune: MANIRY			
Commune	Site de distribution	Distance par rapport au Chef lieu de la Commune (en Km)	Observation général
MANIRY	MANIRY CENTRE	0	Accès camion
	Ankilimihamy	10	Accès camion
	Besaly Ankilimamondro	25	Accès camion
	Bokonake I	14	Accès camion
	TSIASIMO	15	Accès camion
	BEKILY CENTRE	18	Accès camion avec passage aux rivières
	BESALY Haut	36	Accès camion avec passage aux rivières

Commune: ANTALY

Commune	Site de distribution	Distance par rapport au Chef lieu de la Commune (en Km)	Observation général
Antaly	Antaly centre	0	Accès camion
	Belamoty	20	Accès camion
	Ambatomainty	15	Accès camion
	Nihaliandily Centre	13	Accès camion
	Bedeboke centre	25	accès camion avec passage au rivière
	Besaly Bas	18	Accès camion avec passage aux rivières
	Pinjo II	6	Accès camion
	Vohibe Centre	10	Accès camion
	BEVATOII	25	Accès camion

Commune: BEARA

Commune	Site de distribution	Distance par rapport au Chef lieu de la Commune (en Km)	Observation général
BEARA	BEARA Centre	0	Accès camion de Maniry ou Antaly
	BEFASY	20	Accès camion avec passage au rivière
	Ranohandatse Ambony	5	Accès camion de Antaly
	Andoharano	13	Accès camion de Maniry ou Antaly

Commune: ANKILIMIVORY

Commune	Site de distribution	Distance par rapport au Chef lieu de la Commune (en Km)	Observation général
Ankilimivory	Betradrake bas	28	Accès camion sur axe Ankilimivory vers Anjamarotea
	Marohola Sud	7	Accès camion sur axe Ankilimivory vers Anjamarotea
	Sarotsatae Bas	15	Accès camion avec passage au rivières
	Ankilimivory Centre	0	Accès camion
	Masiadily	13	Accès camion

Commune: VOHITANY

Commune	Site de distribution	Distance par rapport au Chef lieu de la Commune (en Km)	Observation général
VOHITANY	Antranokindria	14	Accès camion de Ejeda vers Fotadrevo
	Vohitane centre	0	Accès camion de Ejeda vers Fotadrevo
	Andranomilitse centre	7	Acces camion passage au riviere
	Ambororvoro Tsaratanana	4	Accès camion sur l'axe vers Ejeda
	Bevahy Bas	20	Accès camion sur l'axe Beroy Fotandrevo
	Soamanonga Ouest	30	Accès camion avec passage aux rivières
	Analoalo andido	20	Accès camion sur l'axe Ambatovaky-Beroy
	Belolo Antanimena	20	Accès camion sur l'axe vers Ejeda